

**Gatineau, le 07 avril 2020**

Copie pour information :

.

**Mathieu LACOMBE**

Ministre de la Famille

Ministre responsable de la région de l'Outaouais

564, avenue de Buckingham

Gatineau (Québec) J8L 2H1

Téléphone : 819 986-9300

Téléphone sans frais : 1 866 971-7974

Télécopieur : 819 986-8629

[Mathieu.Lacombe.PAPI@assnat.qc.ca](mailto:Mathieu.Lacombe.PAPI@assnat.qc.ca)

.

**Jean BOULET**

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

425, rue Jacques-Parizeau

4e étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418 643-4810

Télécopieur : 418 643-2802

[ministre@mtess.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mtess.gouv.qc.ca)

.

**Maryse GAUDREULT**

Députée de Hull

259, boulevard Saint-Joseph

Bureau 207

Gatineau (Québec) J8Y 6T1

Téléphone : 819 772-3000

Télécopieur : 819 772-3265

[Maryse.Gaudreault.HULL@assnat.qc.ca](mailto:Maryse.Gaudreault.HULL@assnat.qc.ca)

.

•  
**Dr Mauril Gaudreault,**

Président

Collège des médecins du Québec

Bureau 3500

1250, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec)

H3B 0G2

[presidence@cmq.org](mailto:presidence@cmq.org)

•  
**Julie NICOLAS**

Coordonnatrice

Regroupement des Organismes en Défense Collective des Droits (RODCD)

3958 rue Dandurand, local S3

Montréal (Québec) H1X 1P7

Téléphone : (514) 265-1076

[coordination@rodcd.org](mailto:coordination@rodcd.org)

•  
**Vincent Greason**

Table ronde des OVEP de l'Outaouais, (TROVEPO)

115 Boulevard Sacré-Cœur

Hull, Québec J8X 1C5

Téléphone : 819-771-5862

[vincenttrovepo@gmail.com](mailto:vincenttrovepo@gmail.com)

•  
•  
À l'attention de :

•  
**Madame Danielle MCCANN**

Ministre de la Santé et des Services sociaux

Édifice Catherine-De Longpré

1075, chemin Sainte-Foy

15e étage

Québec (Québec) G1S 2M1

Téléphone : 418 266-7171

Télécopieur : 418 266-7197

[ministre@msss.gouv.qc.ca](mailto:ministre@msss.gouv.qc.ca)



**Objet:** Mise à Contribution des travailleurs de la santé diplômés à l'étranger à la lutte contre la Covid-19 au Québec

Madame la Ministre,

Voilà plusieurs semaines depuis que la maladie à coronavirus (Covid-19) frappe le Québec, le Canada et le Monde. Les cas des personnes contaminées ne cessent d'augmenter, partout, en général, et, au Québec en particulier. Les statistiques prospectives démontrent, qu'au moins pour les trois prochains mois, le nombre des personnes malades ne va pas cesser de s'accroître partout. Devant une telle hécatombe, à venir, comme cela a été le cas en Italie, l'est actuellement aux États-Unis (New York), au Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, il s'agit de travailler à mettre sur pied des réponses diverses, globalisantes, inclusives, intégrées et efficaces.

La Voix de l'Immigrant (LVI) suit avec grand intérêt les différentes réponses mises en place par le Gouvernement du Québec et s'en félicite. Elle se félicite également de la mise sur pied de la plateforme « COVID-19, JE CONTRIBUE! » (<https://jecontribuecovid19.gouv.qc.ca/Inscription.aspx>), qui se veut être une plateforme **acceptant l'offre des services de toute personne ayant de l'expérience ou une formation en santé ou en services sociaux et qui souhaite apporter son aide quant à la situation liée à la propagation de la COVID-19.**

Bien que l'initiative de la plateforme « COVID-19, JE CONTRIBUE! » soit ouverte à tous (LVI), La Voix de l'Immigrant, qui a déjà vulgarisé la plateforme auprès de ses membres médecins (Infirmières, Infirmiers, Techniciennes et techniciens de laboratoire, etc.), voudrait maintenant attirer l'attention de votre Ministère sur la prise en compte particulière de la contribution des travailleurs de la santé diplômés à l'étranger résident actuellement au Québec.

**Madame la Ministre,**

L'heure est grave! L'avenir est sombre et l'hécatombe est à nos portes! Il est crucial qu'une réponse inclusive et adéquate soit formulée, face à la Covid-19, au Québec. Une réponse qui doive tenir compte de la réalité locale, qui est celle d'un nombre insuffisant des personnels soignants pratiquant, alors même qu'il existe au Québec des centaines des travailleurs de la santé diplômés à l'étranger mais actuellement au chômage. Les causes d'une telle réalité ne sont plus à démontrer.

Une solution efficace, rapide et moins-coûteuse pour le Québec, dans la lutte contre la Covid-19, serait de mettre à contribution l'ensemble des travailleurs de la santé diplômés à l'étranger et résidents actuellement au Québec. Les impliquer, dans la lutte contre le coronavirus, est une réponse adéquate à la prochaine pénurie du personnel hospitalier. Les travailleurs de la santé diplômés à l'étranger constituent un répit pour le personnel soignant québécois.

D'autres pays ont pris des mesures analogues. L'Italie a accepté l'arrivée massive des médecins cubains sur son territoire. Plus proche du Québec, en Ontario, l'Ordre des médecins et des chirurgiens, a commencé à accorder des permis temporaires de pratique pour les docteurs (médecins) formés à l'étranger et les récents diplômés, à cause de la Covid-19. Il s'agit d'un permis temporaire de 30 jours, qui peut être renouvelé pour une autre période de 30 jours. Voir ce lien pour plus de détails :

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1690738/coronavirus-docteurs-etrangeurs-ontario-permis-temporaire>.

Eu égard à ce qui précède, La Voix de l'Immigrant (LVI) propose à votre Ministère, en consultations des ordres professionnels concernés, de lancer un appel formel et spécifique aux travailleurs de la santé diplômés à l'étranger. En effet, Votre Ministère pourrait convenir avec les ordres professionnels concernés l'octroi des permis temporaires d'exercer, pour la durée de la pandémie, aux travailleurs de la santé diplômés à l'étranger. Des permis qui seraient renouvelés, au besoin, à la fin de la pandémie afin de profiter largement des compétences présentes au pays.

Une telle décision obtiendrait l'adhésion massive et active des travailleurs de la santé diplômés à l'étranger que notre organisme a déjà mobilisés et sensibilisés. Une adhésion massive est possible grâce à des permis restrictifs et renouvelables.

Par exemple, pour ce qui concerne les médecins diplômés à l'étranger, voici quelques suggestions : les DHCEU ayant passé les examens du Conseil Médical du Canada (CMC) pourraient être éligibles à un permis temporaire même s'ils n'ont pas passé tous les examens, et sans que leur expérience ne soit récente. En effet, les DHCEU ayant réussi au moins un des examens du CMC, y compris l'ancien EECMC, pourraient bénéficier d'un permis temporaire. Pour pallier toute carence de pratique récente, les DHCEU éligibles pourraient être placés sous le mentorat des confrères québécois.

La Voix de l'immigrant reste ouverte à discuter avec le Ministère de la santé des modalités nécessaires à la prise en compte des compétences uniques des travailleurs de la santé diplômés à l'étranger dans la lutte contre la pandémie que traverse le Québec.



Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments patriotiques.

*Jeef Beia*

**Jeef Beia Kabemba**

Chargé de projets

**La Voix de l'Immigrant**

